SNUipp-FSU 86
16 avenue du Parc d'Artillerie
86034 Poitiers Cedex
Tél. 05.49.01.36.71
e-mail : snu86@snuipp.fr

Poitiers, le 1er mai 2020

Gilles Tabourdeau
Secrétaire départemental
SNUipp-FSU 86

à

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Vienne

Objet : Réouverture des écoles de la Vienne le 11 mai prochain.

Monsieur le Directeur Académique,

Les annonces du Premier ministre et du ministre Blanquer n'ont pas rassuré la communauté scolaire. Sans tenir compte de l'avis du Conseil scientifique et des recommandations sanitaires de plusieurs instituts de recherche, le gouvernement a confirmé une rentrée progressive des écoles dès le 11 mai sur la base du volontariat des familles adossée à un protocole sanitaire dont la version définitive n'est toujours pas connue.

Par le présent courrier nous tenons à réaffirmer certains éléments qui nous paraissent incontournables pour garantir des conditions d'ouvertures sécurisées pour toutes et tous :

• les équipes doivent disposer d'un document concis issus du protocole sanitaire concernant leurs obligations qui engageraient leur responsabilité juridique en cas de contamination ;

• les équipes (enseignant-es, ATSEM, AESH, services civiques...) doivent disposer a minima d'une semaine pour mener à bien la concertation avec les différents partenaires de l'école, l'élaboration et la mise en œuvre des modalités de réouverture ;

• les équipes des écoles doivent bénéficier d'une véritable formation sur les gestes de sécurité sanitaire ;

• pour chaque école, un plan de réaménagement des espaces classes, de déplacement dans l'école, d'organisation des entrées et sorties, des récréations, des passages aux toilettes, compatible avec le respect strict de la distanciation physique doit être élaboré et mis en œuvre sans engager la responsabilité des directions d'école ;

• élèves et enseignants doivent pouvoir appliquer les gestes barrières et se laver les mains aussi souvent que nécessaire (points d'eau, savon, serviettes et mouchoirs jetables en quantité suffisante et gel hydroalcoolique en distributeurs dans toutes les salles et en petits flacons pour les cours de récréation) ;

• des masques agréés en quantités suffisantes doivent être mis à disposition de tous les personnels pour un port en continu ;

• les services municipaux doivent être en capacité de procéder à la désinfection des locaux et du matériel, aussi souvent que nécessaire, en particulier des toilettes et a minima deux fois par jour ;

• une attention particulière doit être portée à l'accueil des élèves en situation de handicap et des modalités d'accompagnement par les AESH dans le cadre des gestes barrières ;

• le moment venu, la réouverture des écoles devra s'opérer progressivement selon les dispositions définies par les équipes. Toutes les modalités devront être acceptées : par niveaux, par demi-journées, en repoussant le retour des élèves de maternelle, en assurant un accompagnement psychologique des élèves et des personnels, ... ;
• avant toute reprise, le protocole sanitaire pour la réouverture des écoles doit être visé par le conseil d'école et validé par une commission de sécurité compétente ;
• la fermeture de l'école doit être prononcée dès lors qu'un cas de contamination y est détecté .
• compte tenu de l'avis du Conseil scientifique, du peu de temps disponible pour organiser la réouverture et du niveau actuel d'impréparation, la date du 12 mai apparaît comme prématurée et doit être repoussée ;

S'agissant des personnels des écoles, nous souhaitions également souligner les points suivants :
• Aucun-e enseignant-e ne doit être en situation d'accueillir des groupes d'élèves en présentiel tout en poursuivant la continuité pédagogique en distanciel ;
• les personnels vulnérables ou vivant avec des personnes vulnérables doivent bénéficier du télétravail ou d'une ASA durant toute la période de crise sanitaire ;
• les personnels ne disposant d'aucun moyen de garde pour leurs propres enfants doivent bénéficier du télétravail ou d'une ASA ;
• le fait d'avoir contracté le COVID-19 doit être reconnu comme un accident de service pour les personnels exerçant au sein des écoles et établissements scolaires.
• les collègues en charge de la direction vont se retrouver avec une masse de travail énorme, tant en communication avec les familles, l'administration ou les municipalités, que dans leur rôle de coordinateur de l'action pédagogique et sanitaire au sein des écoles, tout cela, en gérant leurs élèves pour l'écrasante majorité de nos écoles. Le SNUipp-FSU 86 s'alerte de cette situation et des impacts que cela pourra avoir sur ces personnels. Le SNUipp-FSU 86 demande que des dispositions soient prises pour ces personnels : temps libéré de classe à leur demande, recrutement de personnels administratifs, transfert d'une partie de leur mission de communication aux circonscription ...

Nous souhaitons également porter à votre vigilance la question de la taille des effectifs accueillis. Alors que dans la vie publique, les regroupements seront limités à 10 personnes, les classes pourront accueillir jusqu'à 15 élèves. Or, nous le savons tous, un tel effectif rendra impossible la distanciation physique nécessaire à la protection des élèves et des personnels et par conséquent des familles. Nous vous savons d'ailleurs en accord avec ce constat comme en témoigne votre enquête aux familles qui indique un effectif réduit à 10 élèves en maternelle.
Cependant, pour le SNUipp-FSU, 10 élèves en maternelle et 15 élèves en élémentaire, c'est encore bien trop. Chaque situation doit être étudiée dans chaque école par les équipes afin de proposer un taux d'accueil permettant un minimum de 4m2 par élève et un maximum par classe de 10 personnes au total en élémentaire et 6 personnes en maternelle (adultes compris).

Enfin, nous sollicitons de votre part l'adaptation du calendrier ministériel qui ne tient pas compte des réalités de notre région. En effet, la zone A termine les vacances de printemps ce dimanche 3 mai, et il ne reste donc que 4 jours ouvrés (le vendredi 8 mai étant férié) pour relancer les activités scolaires à la maison et préparer la réouverture des écoles pour le 11 mai. Certains de vos homologues d'autres départements ont convenu de la nécessité de laisser plus de temps aux équipes pour organiser la réouverture des écoles et ont fait le choix de repousser cette date. Nous vous demandons donc, au regard de ce calendrier trop serré, de laisser une latitude plus grande aux équipes pour décider quand rouvrir les écoles.

Le SNUipp-FSU 86 réaffirme que ces décisions doivent être guidées par les impératifs de santé et demande donc à ce qu'aucune pression ne soit mise sur les équipes, que le temps de l'observation soit pris et qu'aucune montée en puissance ne soit programmée sans un aval scientifique. Et surtout qu'en cas d'impossibilité sanitaire de réouverture, celle-ci ne soit pas imposée contre raison.

Comme vous le savez, les enseignant-es de notre département sont attaché-es à la réussite de tous leurs élèves et l'ont démontré avec engagement ces derniers mois en maintenant l'activité et le lien scolaires. Bien que nous ayons tous envie de reprendre, il est cependant inenvisageable que le retour dans les locaux de l'école se fasse sans véritable sécurité sanitaire.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous. Soyez assuré, Monsieur le Directeur Académique, de notre attachement au Service Public d'Education pour toutes et tous.

Pour le SNUipp-Fsu 86
Gilles Tabourdeau